

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 décembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

**2015 V 403** Vœu relatif au soutien de la Ville de Paris à Atena FARGHADANI, artiste iranienne, emprisonnée par le régime iranien.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que Atena FARGHADANI est une jeune femme iranienne de 28 ans qui a utilisé son talent d'artiste-peintre pour exprimer son opposition au gouvernement des mollahs et au parlement iranien qui s'en étaient pris, une nouvelle fois, aux droits des femmes – il s'agissait d'une loi restreignant l'accès à la contraception, et la pénalisant, comme à la possibilité d'exercer un travail, réduisant la femme à une fonction de reproduction ;

Considérant qu'elle a été condamnée en juin dernier à 12 ans et neuf mois de prison pour « rassemblement et collusion en vue de nuire à la sûreté de l'État », « diffusion de propagande contre le régime », « insulte envers les membres du Parlement par le biais de peintures », « outrage au guide suprême » et outrage envers les fonctionnaires chargés de son interrogatoire ; Atena FARGHADANI avait réalisé une exposition de tableaux critiques du régime, et, entre autres, une caricature des membres du gouvernement avec des têtes d'animaux ;

Considérant que ce n'est pas la première fois qu'Atena FARGHADANI est détenue en raison de ses activités militantes et pacifistes ou pour avoir rencontré des familles de prisonniers politiques ou pour sa défense des minorités ; en août 2014, les gardiens de la révolution islamiste avaient déjà perquisitionné sa maison, saisi des objets personnels et l'avaient arrêtée ; ensuite, à plusieurs reprises, elle a été emprisonnée et a vécu dans des conditions de détention particulièrement éprouvantes ; en février 2015, elle avait entamé une grève de la faim pour protester contre sa détention et a été victime d'une crise cardiaque qui a contraint ses geôliers à la faire transporter dans un hôpital ;

Considérant que le pouvoir intégriste qui gouverne l'Iran s'acharne aujourd'hui à établir de nouvelles charges contre elle. Il lui est reproché d'avoir serré la main de son avocat, et elle est ainsi accusée de « relation sexuelle adultère ou illégitime » ;

Considérant que la Ville de Paris est, de par son histoire et les valeurs qu'elle a défendues et continue à défendre, particulièrement attachée au respect, à la préservation et au développement des droits des femmes ; elle est tout autant attachée à l'État de droit permettant à chacun sa libre expression dans le respect de l'autre ;

Sur proposition de M<sup>mes</sup> Marinette BACHE, Karen TAÏEB et des élus du Groupe Socialiste et Apparentés,

Émet le vœu que :

- la Ville de Paris apporte son soutien officiel à Atena FARGHADANI et demande sa libération immédiate,
- la Maire de Paris intervienne auprès du Ministre des Affaires étrangères afin de lui demander d'agir auprès du gouvernement iranien pour que l'acharnement contre cette artiste prenne fin, qu'elle puisse trouver des conditions de détention convenables comme prisonnière politique et qu'elle ait accès sans contrainte à la défense offerte par son avocat.